

COMMUNE D' ESCHERT

CANTON DE BERNE

CHEMIN COMMUNAL " SOUS LA RIVE "

PLAN DE LOTISSEMENT N° 1
AVEC SECTEUR A PRESCRIPTIONS
SPECIALES

Situation 1 : 500

AUTEUR DU PROJET .

ATB SOCIETE ANONYME
INGENIEURS CONSEILS SIA
ALLEMAND + TIECHE + BADERTSCHER
— 2740 MOUTIER —

PLAN N° 1065 / 7

FORMAT : 84 / 30

MOD.	PROJ.	DESS.	CONT.	DATE
	W.B	D.T.		24.2.83
A	R.Sch.	E.Zi.		24.8.83

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION :

EXAMEN PREALABLE DU 28 SEPTEMBRE 1982
PUBLICATION DANS LA FEUILLE OFFICIELLE DU 5.11.83
DEPOT PUBLIC DU PLAN DU 5.11.83 AU 5.12.83
LES PROPRIETAIRES FONCIERS ONT ETE AVISES PERSONNELLEMENT LE 12.11.83
SEANCE DE CONCILIATION LE -
OPPOSITIONS LIQUEEES : -
OPPOSITIONS NON - LIQUEEES : -
RESERVES DE DROIT : -

Décidé par le conseil communal

LE 4.1.84 LE PRESIDENT : Maurischwone
LE SECRETAIRE COMMUNAL : Pellaton

Décidé par l'assemblée communale d'Eschert

LE 10.2.84 PAR 25 OUI AU NOM DE LA COMMUNE
0 NON LE PRESIDENT : Maurischwone
LE SECRETAIRE : Pellaton

LE SECRETAIRE COMMUNAL SOUSSIGNE CERTIFIE L'EXACTITUDE
DES INDICATIONS CI - DESSUS :

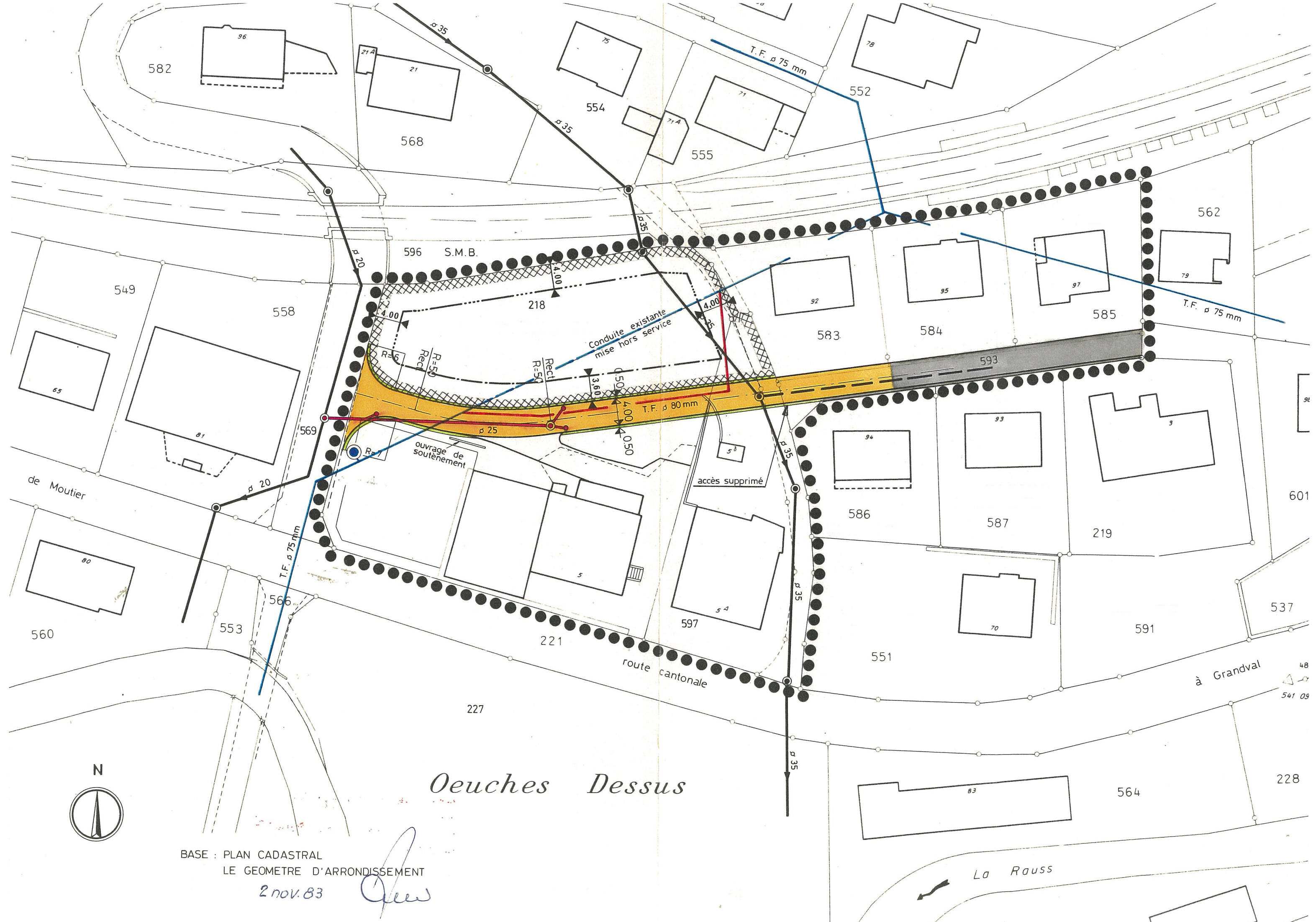
ESCHERT LE 12.3.84 LE SECRETAIRE COMMUNAL : Pellaton

APPROUVE PAR LA DIRECTION
CANTONALE DES TRAVAUX PUBLICS

APPROUVE
selon l'arrêté du
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Le Directeur:

13 SEP. 1984

Kinli



Oeuches Dessus

BASE : PLAN CADASTRAL
LE GEOMETRE D'ARRONDISSEMENT
2 nov. 83

[Signature]

Légende



Périmètre du plan de lotissement N°1

Chemin communal „ Sous la Rive ”



Secteur soumis aux prescriptions spéciales

ROUTE



Viabilité fondamentale , existante



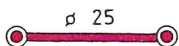
Viabilité fondamentale , nouvelle

Les plans, Chemin communal "Sous la Rive", projet d'exécution, situation 1:500 (1065/1), profil en long 1:200/50 (1065/2), profils en travers 1:100 (1065/3), ont été publiés et déposés publiquement en même temps que le plan de lotissement N°1

CANALISATIONS

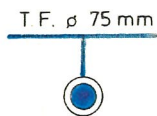


Viabilité fondamentale , existante

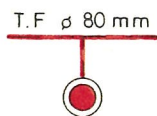


Viabilité de détail , nouvelle

EAU



Viabilité fondamentale , existante



Viabilité fondamentale , nouvelle

AUTRES CONDUITES

Electricité, PTT, selon plans des services



Alignement à la route de desserte du lotissement : 3.60 m'



Alignement aux propriétés voisines : 4.00 et 2.00 m'